

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 8 mars 2019

L'an 2019 et le 8 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte légalement convoqué le 04/03/2019, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOUBERT, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. JOUBERT Jean-Pierre, Maire, Mmes : CAMUS Marie-Hélène, CERCEAU Christelle, CREACH Josette, DUWEZ Nathalie, FRANJOU-HERVILLARD Dorianne, JAN-AILLERET Edith, MOURICHON Véronique, PAYAN Chantal, PORTELETTE Béatrice, ROUBAÏ DELILLE Anne-Isabelle, MM : DE FARIA CASTRO Custodio, DEMIÈRE Serge, GILLES François, GIRAUDET Bernard, QUENU Nicolas, TORRES Alain, VALENTE Victor

Excusés ayant donné procuration :

Mme SOLER Joëlle à M. QUENU Nicolas,
M. BASSOULET Frédéric à M. JOUBERT Jean-Pierre,
M. BOUILLETTE Lionel à M. DE FARIA CASTRO Custodio

Absent : M. MIROUX Jean-Paul

A été nommé secrétaire : M. TORRES Alain

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 22
- Présents : 18

Date de la convocation : 28/02/2019

Date d'affichage : 28/02/2019

SOMMAIRE

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 14 décembre 2018
- 2) Compte de Gestion 2018 - Budget Commune.
- 3) Compte Administratif 2018 - Budget Commune.
- 4) Affectation du Résultat 2018.
- 5) Budget Primitif 2019.
- 6) Fiscalité locale : vote des taux de TH - TFB – TFNB.
- 7) Subventions 2019 aux associations et autres établissements publics.
- 8) Tableau des effectifs 2019.
- 9) Demande de subvention au titre de la DETR pour le changement des fenêtres d'une classe de l'école élémentaire.
- 10) Demande de subvention au titre de la DETR pour la création de voirie rue du général Leclerc.
- 11) Demande de subvention auprès de la mutualité Sociale Agricole (MSA) pour les travaux d'aménagement d'une micro crèche associative.
- 12) Demande de subvention auprès de la région pour la rénovation de l'atelier Delort.
- 13) Adhésion au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)
- 14) Transfert de la compétence de distribution publique de gaz au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)
- 15) Modification de la garantie suite à l'allongement de la dette de Val de Loing habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

- 16) Adhésion à l'Ingénierie Départementale de Seine-et-Marne (ID 77)
- 17) Débat sur les orientations et objectifs du Règlement de Publicité Intercommunal (RLPI)
- 18) Convention de mise à disposition temporaire d'un agent à la commune d'Héricy.
- 19) Informations du Maire et des commissions.
- 20) Questions Diverses.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Droit de préemption urbain

- ✓ Opération ayant donné lieu à l'exercice du droit de préemption : 0
- ✓ Opération n'ayant pas donné lieu à l'exercice du droit de préemption : 10

1 - PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018

Vote : Adopté à l'unanimité

2 - COMPTE DE GESTION 2018- BUDGET COMMUNE (DEL 01/2019)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif. Il demande à l'assemblée de constater l'identité des résultats de valeurs avec les indications des comptes transmis par le Trésorier Principal et d'approuver le compte de gestion 201 du budget de la commune.

Vote : Adopté à l'unanimité

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET COMMUNE (DEL 02/2019)

Le Maire présente le Compte Administratif 2018 de la commune laissant apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultats reportés 2017		285 950,44
Opérations de l'exercice 2018	2 424 824,21	2 839 531,48
TOTAL	2 424 824.21	3 125 481.92
Résultat d'exercice de fonctionnement (a)		700 657,71
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultats reportés 2017	272 033,85	
Opérations de l'exercice 2018	399 837,96	501 462,98
TOTAL	671 871,81	501 462,98
Résultat d'exercice d'Investissement (b)	170 408,83	
Résultat Global d'exercice (a-b)		530 248,88

Le résultat de l'année 2018 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de **700 657,71 €** et pour la section d'investissement un déficit de **170 408,83 €**. Le résultat global de clôture est de **530 248,88 €**.

Considérant les restes à réaliser en investissement (85 641,37 € en dépenses) le résultat global de clôture définitif s'élève à **444 607,51 €**.

Après que le Maire se soit retiré, l'Assemblée sous la présidence de Monsieur Victor Valente, Maire-Adjoint, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 de la commune et donne quitus au Maire.

A noter que l'année 2018, en fonctionnement, a été marquée par une baisse des dépenses de 2.07 % et une augmentation des recettes de 5,45 % par rapport à 2017. Les efforts constants de gestion ont permis de dégager un excédent de fonctionnement de plus de 700 000 euros, de ne pas avoir recours à l'emprunt et malgré tout d'obtenir un résultat de clôture de 530 248 € (hors restes à réaliser).

Vote : Adopté à l'unanimité

4 - AFFECTATION DU RESULTAT 2018 (DEL 03/2019)

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION du RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de l'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A – <u>Résultat de l'exercice</u> <i>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	414 707.27 €
B – <u>Résultats antérieurs reportés</u> <i>Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	285 950.44 €
C – Résultat à affecter <i>= A + B</i>	700 657.71 €
D – <u>Solde d'exécution d'investissement</u> - D 001 (<i>besoin de financement</i>) - R 001 (<i>excédent de financement</i>)	- 170 408.98 € 0,00 €
E – <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> - Besoin de financement - Excédent de financement	85 641.37 € €
Besoin de financement $F = D + E$	256 050.20 €
7) Affectation en réserves R 1068 en investissement	- 256 050.20 €
8) Report en fonctionnement R 002	444 607.51 €
DEFICIT REPORTÉ D 002	0,00 €

Vote : Adopté à l'unanimité

5 - **BUDGET PRIMITIF 2019** (DEL 04/2019)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget prévisionnel 2019.

A° Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 115 721.95 €. On note une augmentation de 6.7% entre le budgété 2018 et 2019, principalement réservée à la réfection de la voirie (165 700 € en 2019 contre 59 241 € en 2018).

B° - Principales opérations d'investissement

- Création d'une micro crèche (ancien réfectoire)	:	180 000 €
- Travaux Bâtiments (ALSH, toiture ST, Delort)	:	79 000 €
- Travaux voirie	:	68 000 €
- Broc (défense incendie)	:	35 000 €
- Eclairage public	:	25 000 €
- Panneau d'affichage électronique	:	12 000 €
- Changement de l'autocom mairie	:	11 000 €
- Changement fenêtres d'une classe élémentaire	:	9 000 €
- Mise aux normes alarmes PPMS (écoles, ALSH)	:	6 880 €

C° - La dette

Au 31 décembre 2018, l'endettement s'élève à 714 € par habitant (contre 818 € au 31.12.2017). La capacité d'autofinancement nette de la commune à fin 2018, après remboursement des emprunts en capital, s'élève à 151 000 € (contre - 62 000 € à fin 2017)

Le budget primitif 2019 se compose comme tel :

➔ Pour la section de fonctionnement équilibré en recettes comme en dépenses à 3 115 721.95 €

➔ Pour la section d'investissement en sur équilibre avec :

- en recettes	:	1 332 725,20 €
- en dépenses	:	1 160 093,20 €

Ce sur équilibre se justifie par la vente des murs du restaurant du broc, et la volonté de ne pas consommer tout le produit de cette recette exceptionnelle et de constituer une réserve pour des projets futurs.

Vote : Adopté à la majorité (1 voix Contre M. GIRAUDET et 3 Abstentions Mmes SOLER et ROUBAI-DELILLE et M. QUENU).

Monsieur Quénu précise que les abstentions sur le vote du budget communal 2019 (4.5 millions €) sont dues à un avis défavorable de l'implantation du panneau d'affichage électronique.

Monsieur GIRAUDET demande à ce que soit consigné son vote contre notamment par rapport à la vente du Bistrot du Broc pour laquelle il aurait souhaité une nouvelle estimation des domaines après réalisation des travaux, afin de pouvoir le vendre plus cher.

Monsieur le Maire rappelle que la vente des murs du restaurant Broc a été votée il y a un an (Conseil du 7/03/2018), de même les travaux obligatoires de défense incendie dans le cadre du budget communal 2018.

6 - FISCALITE LOCALE : VOTE DES TAUX DE TH - TFB - 2019 (DEL 05/2019)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas faire évoluer les taux de fiscalité pour l'année 2018 comme suit :

	Rappel Taux 2018 en vigueur	Taux 2019 proposés
Taxe d'Habitation	10.32	10.32
Taxe Foncière (bâti)	21.19	21.19
Taxe Foncière (non bâti)	49.02	49.02

Le prévisionnel produit attendu au titre des contributions directes pour l'année 2019, est inscrit à l'article 73111 du budget primitif.

Vote : Adopté à l'unanimité

7 - SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS (DEL 06/2019)

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les propositions de subventions aux groupements et associations pour l'année 2018. Les propositions (détail en annexe) se chiffrent à :

- **Art 6574 :**
Subventions de fonctionnement aux associations : 31 500 € (dont 21 000 € pour les associations, 500 € par classe soit 4 500 € pour les écoles et 6 000 € pour aider à financer la classe découverte de l'école élémentaire).
- **Art 657362 :**
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : 19 000 € (inchangé)

Vote : Adopté à la majorité (1 Abstention M. GIRAUDET)

8 – TABLEAU DES EFFECTIFS (DEL 07/2019)

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs des postes pourvus et à pourvoir (promotions internes ou requalification) en 2019.

Cadres d'emploi & Grades	Durée Hebdoma- daire	Pourvu	Prévu
EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET			
ATTACHÉS TERRITORIAUX			
- Attaché Principal	35h00	1	

INGENIEURS TERRITORIAUX			
- Ingénieur	35h00	1	
RÉDACTEURS TERRITORIAUX			
- Rédacteur	35h00	1	1
- Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	35h00		1
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX			
- Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	35h00	1	
- Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	35h00	2	
- Adjoint Administratif	35h00	1	
AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX			
- Agent de Maîtrise	35h00	1	
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX			
- Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	35h00	1	
- Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	35h00	1	
- Adjoint Technique	35h00	8	1
ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX			
- Adjoint d'animation Principal 2 ^{ème} Classe	35h00	2	
- Adjoint d'animation	35h00	1	
AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES			
- A.T.S.E.M Principal 1 ^{ère} Classe	35h00	1	1
- A.T.S.E.M Principal 2 ^{ème} Classe	35h00	2	
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE			
- Brigadier	35h00	1	

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET			
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX			
- Adjoint Technique	28h00	3	
ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX			
- Adjoint d'animation Principal 2 ^{ème} Classe	27h15		1
- Adjoint d'animation	27h15	1	
- Adjoint d'animation	28h00	1	
- Adjoint d'animation	9h10	1	
EMPLOIS CONTRACTUELS À TEMPS COMPLET			
- Attaché	35h00		1
- Rédacteur	35h00	1	
- Adjoint Technique	35h00	1	

Cadres d'emploi & Grades	Durée Hebdoma- daire	Pourvu	Prévu
EMPLOIS CONTRACTUELS À TEMPS NON COMPLET			
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX			
- Adjoint Technique	21h57	1	
EMPLOIS CONTRACTUELS SAISONNIERS			
ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX			
- Adjoint d'animation (BAFA VACANCES)	35 h 00		5

Le total de l'effectif au 1^{er} janvier 2019 est stable avec 34 agents. Chaque agent parti (retraite, mutation...) est remplacé. En équivalent temps plein, la commune compte 31.3 agents.

Monsieur le Maire précise que les « postes prévus » correspondent à des promotions éventuelles entraînant la suppression des « poste pourvus » correspondants.

Monsieur GIRAUDET trouve regrettable que l'adhésion à la Communauté d'Agglomération ne puisse pas permettre de mutualiser le personnel et ainsi faire baisser l'effectif communal.

Monsieur le Maire confirme que ce sujet est évoqué régulièrement en bureau communautaire.

Vote : Adopté à l'unanimité

9 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LE CHANGEMENT DES FENETRES D'UNE CLASSE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE. (DEL 08/2019)

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la rénovation des fenêtres de l'école élémentaire, il est possible de solliciter une subvention au titre de la DETR 2019.

Il est envisagé de rénover une classe pour un coût total de 9 000 € TTC. La subvention demandée est de 80 % du montant hors taxe, soit 6 000 €.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2019 pour la rénovation des fenêtres d'une classe de l'école élémentaire.

Vote : Adopté à l'unanimité

10 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LA CREATION DE VOIRIE RUE DU GENERAL LECLERC. (DEL 9/2019)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'afin de rendre accessible le tronçon de trottoir entre les commerces de la Rue Murger et la poste, la commune souhaite réaliser et aménager de nouveaux trottoirs conformément au Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Equipements publics (PAVE).

Actuellement il n'y a pas de trottoirs sur une partie de ce tronçon pourtant beaucoup utilisé par les piétons, dans l'obligation de marcher sur la route.

Le projet des travaux a été validé par l'Agence Routière Territoriale (ART) de Moret-Veneux et les devis établis font état d'une somme totale de 54 500.00 € HT.

Une subvention au titre de la DETR a été demandée à hauteur de 80 % du montant hors taxe, soit : 43 000 €.

Ces nouveaux trottoirs ne seront probablement pas réalisés en 2019, car il est souhaitable de les planifier et coordonner avec le Département, en charge des travaux de la voirie. Si la demande de subvention est accordée, la municipalité dispose d'un délai de trois ans pour réaliser les travaux.

Vote : Adopté à l'unanimité

11 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (MSA) POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE MICRO CRECHE ASSOCIATIVE. (DEL 10/2019)

Le Maire informe l'Assemblée que des subventions peuvent être sollicitées dans le cadre des travaux de réalisation de la crèche associative.

Lors du conseil municipal du 7 mars 2018, l'assemblée s'était prononcée en faveur d'une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, accordée depuis à hauteur de 104 000 € (80% des travaux hors taxes).

La Mutualité Sociale Agricole (MSA), peut également participer à hauteur de 20 000 € (10 000 € pour la municipalité et 10 000 € pour l'association porteuse de projet).

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la MSA pour obtenir cette subvention.

Vote : Adopté à l'unanimité

12 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR LA RENOVATION DE L'ATELIER DELORT. (DEL 11/2019)

Le Maire informe l'Assemblée que la municipalité souhaite améliorer l'isolation de l'atelier Delort, notamment pour limiter la consommation d'énergie.

La Région prévoit des subventions pour la rénovation et la réhabilitation des bâtiments faisant partie du patrimoine. Dans ce cadre, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de lui donner l'accord de solliciter la Région.

Vote : Adopté à l'unanimité

13 - ADHESION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE (SDESM). (DEL 12/2019)

Le Maire informe l'Assemblée que l'adhésion au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne permet aux communes de bénéficier d'un soutien technique et financier, moyennant une cotisation annuelle. Sur 510 communes Seine-et-Marnaises, 446 sont déjà adhérentes.

Cette cotisation est composée :

- D'un montant fixe calculé en fonction du nombre d'habitants. Pour Bourron-Marlotte elle s'élève à 3 000 € par an.
- D'un montant variable calculé à chaque opération en fonction du montant hors taxe des travaux :
 - 4% du montant hors taxe pour les travaux jusqu'à 150 000 €,
 - 3% du montant hors taxe des travaux de 150 001 à 300 000 €,
 - 2% du montant hors taxe pour les travaux supérieurs à 300 001 €.

Le champ de compétence du SDESM :

- Les raccordements des propriétés bâties au réseau public.
- Le renforcement des réseaux électriques.
- L'enfouissement des réseaux.
- Le contrôle du concessionnaire.
- Le développement d'un système d'information géographique.
- La mise en œuvre de la Transition Énergétique.
- L'éclairage public.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion en SDESM.

Vote : Adopté à la majorité (1 abstention de Mme FRANJOU-HERVILLARD)

14 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE (SDESM). (DEL 13/2019)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre de l'adhésion au SDESM, il est possible de transférer la compétence de distribution du gaz.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au transfert de la compétence

Vote : Adopté à la majorité (1 abstention de Mme FRANJOU-HERVILLARD)

15 - MODIFICATION DE LA GARANTIE SUITE A L'ALLONGEMENT DE LA DETTE DE VAL DE LOING HABITAT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. (DEL 14/2019)

Le Conseil municipal, vu :

- le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 511-4, L. 5214-1 et suivants,
- l'article 2298 du code civil,

Considérant la demande présentée par la Société 3 Moulins Habitat, réceptionnée le 7 janvier 2019 tendant à demander le renouvellement de la garantie d'emprunt d'un prêt réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Pour information complémentaire, les prêts renégociés permettent une baisse de l'annuité de Val de Loing Habitat de 32 %.

La commune de Bourron-Marlotte s'est portée garante à 100 % à la signature des prêts.

A chaque renégociation de prêt, les garants doivent se prononcer sur leur garantie dans le cadre du réaménagement de dette.

Vote : Adopté à l'unanimité

16 - ADHESION A L'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DE SEINE-ET-MARNE (ID 77) (DEL 15/2019)

Le Maire propose à l'Assemblée d'adhérer au groupement d'intérêt public d'Ingénierie Départementale (ID 77), qui regroupe plusieurs organismes :

- Le Département,
- le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
- Aménagement 77
- Initiatives 77
- Seine-et-Marne Environnement
- Act'Art
- Seine-et-Marne Attractivité.

Cela permet aux communes du Département de bénéficier d'un accompagnement, de conseils et d'appuis techniques dans les domaines suivants :

- L'aménagement du territoire,
- les mobilités,
- l'environnement,
- la culture

Cette adhésion est gratuite.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à ID 77.

Vote : Adopté à l'unanimité

17 - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU REGLEMENT DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI) (DEL 16/2019)

Le Maire demande à l'Assemblée de délibérer sur les orientations et objectifs du Règlement de Publicité Intercommunal.

Les commentaires et remarques sur les orientations proposés seront portés à connaissance dans la délibération. Aucune remarque n'a été faite.

18 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UN AGENT A LA COMMUNE D'HERICY. (DEL 17/2019)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre d'une vacance de poste au sein de la commune d'Héricy, et pour palier le délai de recrutement il conviendrait d'aider la commune en difficulté et de lui octroyer la mise à disposition de notre agent en charge de l'urbanisme à raison d'une journée par semaine pendant deux mois, sans possibilité de renouveler la convention. Dans ce cas, la commune d'accueil prend en charge l'équivalent des salaires correspondants aux journées de mise à disposition.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la commune d'Héricy.

Vote : Adopté à l'unanimité

19 - INFORMATIONS DU MAIRE ET DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

- La municipalité a mis à disposition à l'accueil un « cahier de doléances ». Seules 4 contributions y ont été mentionnées pendant la période de 6 semaines. Le cahier a été rapporté en sous-préfecture. Les observations sur Internet sont recevables jusqu'au 15 mars.
Un débat devait avoir lieu à Bourron-Marlotte le 26 février à la demande d'un comité de gilets jaunes de Fontainebleau, mais a été annulé au dernier moment à leur demande.
- Concernant la nouvelle antenne Orange qui devrait être en place en juillet 2019, la question nous a été posée concernant la possibilité de rehausser l'antenne déjà existante. C'est bien évidemment la première question posée dès l'origine à Orange par la municipalité, mais la rehausse a un coût similaire à une construction nouvelle.
La nouvelle antenne devrait permettre une bonne réception pour la totalité du village.
Enfin, l'indemnité annuelle par Orange (8 500 €) sera versée à la commune puisque l'antenne est implantée sur un terrain communal.
- L'évolution réglementaire en matière d'élection nous oblige à créer une commission de contrôle électorale composée, pour les communes de plus de 1 000 habitants, de trois élus de la liste majoritaire et deux élus de la liste minoritaire. Sa mise en place a pour objet de contrôler les opérations d'inscription électorales désormais validées par la Maire. Les personnes désignées, selon la réglementation, sont :
 - Josette CREACH
 - Nicolas QUENU
 - Christelle CERCEAU
 - Doriane FRANJOU HERVILLARD
 - Bernard GIRAUDET

La commission se réunit au minimum 1 fois par an (le 6^{ième} vendredi avant le 31 décembre), mais aussi entre le 21^{ième} et 24^{ième} jour avant chaque scrutin.

- L'extension du parking de la gare a été faite, permettant 15 à 20 places supplémentaires, et il ne devrait plus y avoir de véhicules garés sur le trottoir.
- Concernant le « Village préféré des Français ». Monsieur le Maire a été contacté en Novembre 2018 par la production de l'émission, lui proposant de faire partie des candidats potentiels et le dossier du label « Village de Caractère » leur a été transmis afin de présenter le village.
Nous avons été sélectionnés pour représenter la Région Ile de France et la période de vote s'achève le 21 mars 2019. Il s'agit d'un vrai challenge pour la commune et l'émission sera diffusée sur France 3 en juin prochain.

Monsieur Victor VALENTE informe l'assemblée que :

- Concernant la couverture d'un court de tennis, l'entreprise Belliard a pris beaucoup de retard et de nouveaux engagements. Les autres entreprises sont tributaires de la réalisation de ces travaux.
- Félicitations au FCIL et à Monsieur CARON qui ont repeint la main courante du stade.
- La chasse aux œufs aura lieu le dimanche 21 avril à 11h30 précises.

Madame DUWEZ informe l'assemblée que :

- Le 23 mars 2019 les enfants du Conseil municipal jeunes organisent la sortie « Vélos fleuris », et l'association « Les petits cartables » a prévu que la journée soit suivie d'un repas (crêpes salées) et d'un bal masqué à la salle des fêtes.

Madame CAMUS informe l'assemblée que :

- Les commerçants ont eu la possibilité de rencontrer des prestataires pouvant leur proposer un raccordement à la fibre, indispensable pour certaines activités économiques.
Sem@fore est venu, accompagné de deux entreprises, expliquer aux entrepreneurs les solutions techniques envisageables et les coûts.
- Les hébergeurs du village ont été réunis afin de leur permettre de faire connaissance mais aussi de pouvoir répondre de façon plus complète à la demande des clients potentiels qui parfois ont besoin de plusieurs hébergements.
Cette réunion a fait ressortir le profil des touristes qui sont en majorité dans une recherche de bien-être et de calme.

Madame PAYAN informe l'assemblée que le CCAS finance 3 bourses au permis ou au Bafa et que si celle-ci connaît des personnes intéressées, elle le lui fasse savoir.

20 – QUESTIONS DIVERSES

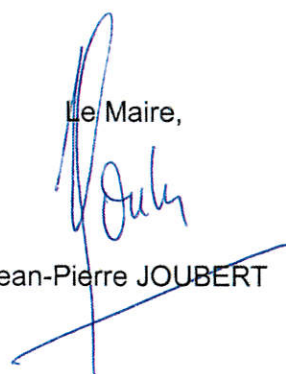
La séance est levée à 22h35

Le Secrétaire de Séance,


Alain TORRES



Le Maire,


Jean-Pierre JOUBERT



Conseil Municipal du 8 mars 2019 **subventions 2019**

Associations	Votes 2018	Propositions 2019	Commentaires
Ami "T"	250,00	250,00	
ACCORDS	3 000,00	3 000,00	
Amicale des sapeurs pompiers	250,00	250,00	
Amis de Bourron-Marlotte	400,00	500,00	
Amis de la Forêt de Fontainebleau	50,00	50,00	
Amis de l'orgue de BM	500,00	500,00	
Amis du Château de Bourron	300,00	400,00	
Amis du Musée de la Mairie	300,00	1 000,00	
BCBL (badminton)	500,00	250,00	
Club de l'amitié	500,00	550,00	
Cœur des voix	150,00	200,00	
Cour de récré	150,00	200,00	
DDEN	50,00	50,00	
F.N.A.C.A.	300,00	300,00	
Football Club Intercommunal du Loing	5 000,00	5 000,00	
Foulée Bouronnaise	500,00	600,00	
GENE	50,00	50,00	
Gymnastique Volontaire de BM	1 500,00	1 500,00	
Jardins familiaux du clos	250,00	250,00	
Judo club BM	900,00	1 000,00	
Jumbo run des Gâtines		250,00	
Karaté club de Bourron-Marlotte	500,00	500,00	
La brême (société de pêche)	200,00		
L'Atelier	150,00	150,00	
Le Rûcher	600,00	600,00	
Mots et bulles	200,00	200,00	
Petits Cartables	500,00	600,00	
Pros de BM	250,00		
Reveil Band de Bourron-Marlotte	1 000,00	1 000,00	
Sources de l'homme	100,00		
Tennis club BM	1 600,00	1 600,00	
4L Trophée		200,00	
Acjuse	150,00		En 2019 Budget CCAS
SOUS TOTAL ART 6574	20 150,00	21 000,00	
Coopératives Scolaires	4 721,65	4 500,00	Pas de classe découverte en 2018
		6 000,00	
TOTAL ART 6574	24 871,65	31 500,00	
art 657362 : Centre communal d'action sociale	19 000,00	19 000,00	